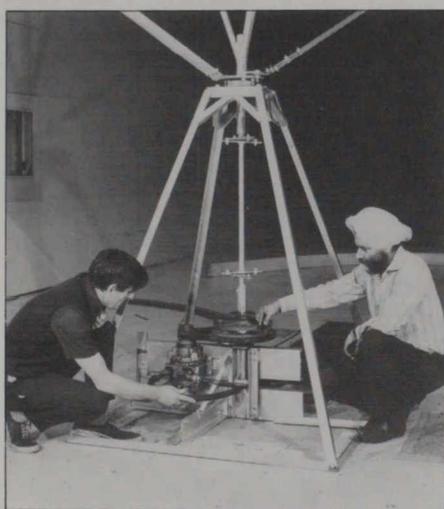


L'immigration des diplômés venus du tiers-monde

■ En 1952, le Canada se dotait d'une loi sur l'immigration qui élargissait beaucoup les critères d'admission des immigrants dans le pays. En 1967, il établissait des critères universels pour mesurer l'adaptabilité des futurs immigrants. Par suite de la dégradation du marché du travail, le gouvernement imposa en 1974 des contrôles plus rigoureux. La loi de 1976 précisait pour la première fois les objectifs de la politique canadienne d'immigration : reconstitution des familles, non discrimination, aide aux réfugiés, promotion des objectifs économiques, sociaux, démographiques et culturels du pays ; elle chargeait le ministre compétent d'établir chaque année, après consultation des gouvernements provinciaux, un quota d'immigration (1). Cette mesure avait pour but d'assurer une certaine souplesse à la planification de la croissance à long terme et de lui fournir un cadre ; en même temps, elle permettait d'éviter que le nombre des immigrants admis chaque année ne subisse des fluctuations qui pourraient être coûteuses pour l'économie canadienne.

L'adoption de critères universels d'immigration, jointe à l'augmentation du nombre des émigrants potentiels dans les pays en voie de développement, s'est traduite par l'immigration d'un plus grand nombre de personnes en provenance des pays du tiers-monde. En 1961, celles-ci ne représentaient que 8 % du total des immigrants au Canada ; en 1975, cette proportion était passée à 52 %. Quoique le nombre total des immigrants ait diminué de façon appréciable au cours des dernières années, les personnes originaires des pays du tiers-monde comptent encore pour environ la moitié de celles qui s'établissent au Canada.

Parmi les immigrants du tiers-monde, le Canada reçoit nombre de diplômés : ingénieurs, chercheurs, enseignants, médecins, cadres supérieurs, techniciens, etc. La propor-



M. Peter South et M. Raj Rangi (à droite), qui ont créé l'éolienne à axe vertical, travaillent sur maquette dans la soufflerie du Conseil national de recherches.

tion des diplômés est même plus forte chez les immigrants venus du tiers-monde que chez les immigrants venus de l'ensemble des autres pays, puisqu'elle s'établissait en 1962 à environ 33 % alors qu'elle n'était que de 21 % pour l'ensemble des immigrants destinés au marché du travail (2). Elle est actuellement de l'ordre de 25 % alors que, pour les immigrants d'autres origines, elle se situe autour de 18 %. Si l'on se tourne vers l'avenir, il ne semble pas, compte tenu de l'écart qui subsistera longtemps encore entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement ainsi que du grand nombre des chômeurs dans ces derniers, que l'immigration au Canada des personnes en provenance du tiers-monde soit destinée à se ralentir. Il est donc probable, même si le niveau total de l'immigration varie, que les immigrants venus des pays en voie de développement continueront d'en constituer une proportion appréciable.

Dans un rapport récent consacré au tiers-monde, le Conseil économique du Canada cherche à évaluer les avantages et les coûts de l'immigration pour le pays d'accueil, le Canada, et pour le pays d'origine

(3). Il constate que, si l'on se réfère au profil des travailleurs canadiens et des travailleurs des pays en voie de développement selon l'âge et la rémunération, le gain net pour l'immigrant diplômé moyen est considérable dès le début et qu'il continue de s'accroître au cours de sa carrière. Le « gain » total est estimé à 400 000 dollars (prix de 1974) pour un immigrant venu de l'Inde ou des Philippines et titulaire de diplômes de haut niveau. En émigrant au Canada, le diplômé issu d'un pays du tiers-monde bénéficie donc sans conteste d'avantages financiers importants que les inconvénients liés à la migration, en particulier les problèmes que peuvent poser à l'immigrant l'adaptation à une nouvelle culture et à un climat très différent du sien n'annulent pas. D'ailleurs, le taux de retour au pays natal des diplômés en provenance des pays en voie de développement est le plus faible de tous les groupes d'immigrants et le nombre des personnes qui souhaitent émigrer de ces pays vers le Canada continue de s'accroître. Même si des motivations non financières, comme la liberté politique dans le pays de destination, sont parfois la cause de l'immigration, il apparaît bien que le principal facteur est la motivation économique : 58 p. 100 des immigrants du tiers-monde la donnent, en tout cas, comme raison principale de leur décision.

Cependant, ce qui est avantageux pour l'individu ne l'est pas forcément pour le pays d'accueil ou pour le pays d'origine. Le Conseil économique note que l'immigration des diplômés constitue un gain pour le pays d'accueil, mais est considéré comme un « exode des cerveaux » par

1. Le gouvernement fédéral a fixé à cent mille personnes le quota d'immigration au Canada pour 1979; ce quota a été de quatre-vingt-dix mille pour 1978.

2. Les immigrants non destinés au marché du travail sont les inactifs (femmes sans profession, enfants, personnes âgées).

3. Pour un commun avenir, 172 p., Conseil économique du Canada, Ottawa 1978.